



Réunions de quartier 2025

COMPTE-RENDU



Trois réunions en 2025 :

- Réunion de quartier Leysse - Corniolles, Jeudi 22 mai, à 19h, au Centre de Culture et de Loisirs
- Réunion de quartier La Clusaz - Monterminod, Mardi 10 juin, à 19h, au Centre de Culture et de Loisirs
- Réunion de quartier Centre Bourg – Plaine, Vendredi 26 septembre, à 19h, à la salle des fêtes

Les réunions se sont déroulées en trois temps :

1. Information par les élus sur les réalisations et projets 2025
2. Présentation d'un projet d'aménagement propre à chaque quartier
3. Echanges élus / citoyens

1. Information par les élus sur les réalisations et projets 2025

Présentation Budget

- Budget primitif 2025 : 13 821,2 K€ de dépenses en fonctionnement et en investissement
- Source et répartition des recettes
- Nature et poids des investissements : 3 615,5K€
- Evolution des impôts locaux : pas d'augmentation des taux communaux pour la 5ème année consécutive.
- La commune avance dans la construction d'un budget vert.

Commerces Economie

- Les commerces de proximité : installation de trois commerces à Leysse : "La Laiterie des Marches", "RZ Informatique" et le salon de coiffure "Amandream"
- Projet de développement économique en partenariat avec Chambéry Grand Lac Economie (CGLE)
- Projet de développement économique en partenariat avec un regroupement d'entreprises moteurs
- Projet de pépinière d'entreprises au Centre Technique Municipal

Aménagements, travaux, cadre de vie

Centre-Bourg : Réalisations et projets

- Réalisation d'un Pôle Santé
- Création d'une Halle sportive
- Conservation d'une brasserie en lieu et place de la brasserie Gotteland
- Ouverture de 2 Parcs à chiens

Sécurité

- 28 caméras de vidéoprotection
- Présentation des dispositifs "tranquillité" et voisins vigilants

Urbanisme

- Impact de l'urbanisme réglementaire sur l'aménagement de la commune
- Hiérarchie des normes
- Evolution du PLUI
- Lois récentes sur le logement social et Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : une équation difficile à résoudre

Voirie : Améliorer le confort des déplacements et favoriser la circulation des modes doux :

- Améliorer la mobilité et le stationnement au Centre-Bourg (travaux réalisés en juillet et septembre 2025)
- Apaiser la circulation rue de la Guillotière par un réaménagement complet de la rue.
- Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé route de St Saturnin.
- Aménagement piéton route de la Féclaz, au niveau de la résidence Ste Apolline : une première partie est réalisée en aval de la résidence. La deuxième partie située en amont est prévue pour 2026.

Bâtiments, équipements...

- Accessibilité : les toilettes et les vestiaires du gymnase mis aux normes PMR.
- Remplacement des chaudières à la crèche, à la mairie et au Relais Petite Enfance.
- Réfection de la passerelle de la Doria.

Transition écologique et énergétique

- Etude en cours pour l'installation d'un réseau de chaleur au Centre-Bourg.
- Rénovation énergétique des bâtiments publics de la Mairie (réalisée), du gymnase et de l'école René Cassin (à venir).

- Développement des énergies renouvelables : Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables. Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la Plaine des Sports et de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics (Halle Sportive / salle Chamoix / Salle des Fêtes / Gymnase R. Guerraz) fonctionnant en autoconsommation patrimoniale.
- Gestion des eaux pluviales en partenariat avec le CISALB : Installation de trois cuves de récupération des eaux de pluie, soit un total de stockage de 85 m³.
- Protection des milieux naturels : Adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Pelouses sèches de Monterminod classées "Espaces Naturels Sensibles". Création d'une forêt communale en partenariat avec l'ONF. Plantation d'arbres : 120 arbres fruitiers et mellifères plantés en 2024, entre 500 et 800 arbres plantés depuis 2008.
- 200€ d'aide communale à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique depuis 2020.
- Un éclairage plus sobre en énergie et moins coûteux : Rénovation de l'éclairage public secteurs Chartreuse et Margéraz.
- Campagne de sensibilisation "Le bonheur est dans le pré" pour changer notre regard et accepter la nature en ville.
- Action citoyenne Saint Alban ne Laysse rien par terre : 7 éditions 1.2 tonne de déchets ramassés et près de 7kg de mégots



Vie Scolaire – Petite enfance – Jeunesse

- Projet d'amélioration de l'offre éducative réalisé en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).
- Restructuration du service périscolaire.
- Agrandissement du local jeunesse mis à disposition du SICSAL, place du Commerce.
- Déplacement du restaurant scolaire maternel en projet.
- Nouveau Centre de Loisirs en projet.



Santé – Solidarité – Senior – Handicap

- Un Relais Seniors et un CCAS actifs et à votre écoute.
- Partenariat Relais Seniors / Cozi Café : un beau programme d'animations gratuites en direction des Seniors.
- "Doudou dit non" : Une action intergénérationnelle pour aider les enfants et les adolescents à savoir dire "non".
- Organisation d'une journée sensibilisation au Handicap auprès des écoliers.
- Saint Alban-Laysse, solidaire d'Odyssea et d'Octobre Rose



Solidarité / Culture

- Création d'un espace intergénérationnel à la salle des fêtes



Culture

- La Bibliothèque prend un nouvel élan : Développement de l'offre numérique. Ouverture d'un espace de convivialité peint par le graffeur St Albanais WILLIS. Mise en place de nouveaux horaires et de nouveaux tarifs avec impact positif sur la fréquentation.
- Distribution de 300 Pass Culture d'une valeur de 30€ en 2025. 1500 jeunes ont bénéficié du Pass Culture depuis sa création en 2020.
- L'application « Saint Alban-Laysse Autrefois » a fêté sa première année ! Une balade à vélo organisée pour les Journées du Patrimoine a présenté une nouvelle fois cette application novatrice sur le patrimoine communal aux participants.
- Maison des Arts, vitrine de la création artistique locale : 27 expositions depuis l'ouverture en mars 2024, 15 expositions en 2025.
- Projet de restauration de l'oratoire de St Saturnin.



Vie Associative

- 28 665€ de subventions pour les associations en 2025. Le tissu associatif joue un rôle essentiel pour fédérer et dynamiser la vie locale. Remerciements à tous les bénévoles.
- Chèque Association : 30€ offerts par la commune pour l'inscription d'un jeune de moins de 25 ans à une association st albanaise. Plus de 1600 jeunes ont bénéficié du Chèque Association depuis sa création en 2020.
- Remise des trophées sportifs à l'occasion du Forum des associations le 6 septembre 2025 : bravo à tous les jeunes sportifs, en particulier : "Les Libellules" dont Camille Dupuis, championne de France en gymnastique individuelle et vice-championne en barres asymétriques et l'équipe F1 aînée, championne de France par équipe et vice-championne de France en mouvement d'ensemble.
- Animations : Marché de Noël et Fête du Terroir organisés chaque année.



2. LEYSSE, CORNIOLLES



Présentations des projets pour améliorer la mobilité et sécuriser les déplacements rue de la Guillotière et route de Bâthie et des Corniolles.

Des projets d'aménagement propres à chaque quartier ont été présentés et discutés en amont des réunions de quartier dans le cadre d'ateliers citoyens.

Atelier citoyen du 14.04.2025

• Rue de la Guillotière :

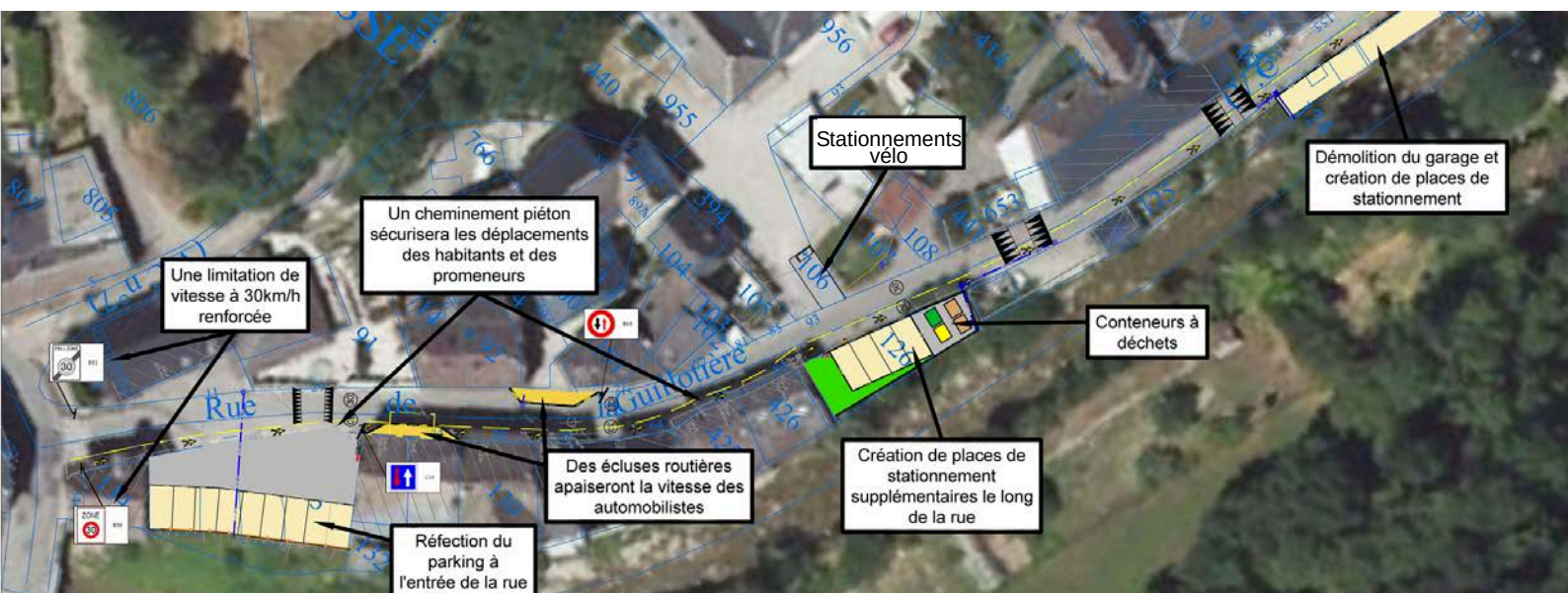
Un groupe de travail composé de citoyens, d'élus, des services techniques et des professionnels de la voirie a réfléchi collectivement aux solutions pour améliorer la sécurité et le stationnement de ce site, pour une cohabitation apaisée entre riverains et promeneurs. Ce travail a été restitué en réunion de quartier.

Les travaux ont débuté en juillet 2025, à la suite de cet atelier citoyen. La première phase d'aménagement, du pont de Leysse jusqu'à l'ancienne champignonnière (au niveau du n°176), s'est achevée en octobre 2025. L'entreprise EUROVIA et ses sous-traitants ont réalisé, sous la direction du maître d'œuvre SNAPRIM, le réaménagement de la rue, qui comprend : la création d'un cheminement piéton, l'installation d'une écluse routière, la réfection du parking à l'entrée de la rue, l'ajout de places de stationnement, le renforcement du marquage de limitation de vitesse à 30 km/h.

La deuxième phase qui s'étend jusqu'au Bout du Monde, est destinée à réguler le stationnement. Elle est programmée en 2026.

L'idée de mettre un panneau « sauf riverain » a été soulevée en atelier citoyen. Un parking est à disposition des promeneurs à la Plaine des Sports. Des panneaux de signalisation in situ redirigent vers cette solution de stationnement. La mise en place de demi-barrières à l'entrée de la rue, les jours de grande affluence, est en réflexion. La gestion de ce système pourrait être assurée par les habitants.

Plan d'aménagement de la rue de la Guillotière :





- **Route de la Bâthie et des Corniolles :**

Pour le secteur des Corniolles, l'atelier citoyen a travaillé sur un projet d'aménagement piéton dans l'objectif d'améliorer le confort des déplacements. Depuis que cette réflexion a été menée, un aménagement provisoire est en place. Il deviendra définitif en 2026. Il se situe entre l'impasse du Chalet et l'ancien site de l'Hôtel des Corniolles.



Echanges élus / citoyens



Déplacements / circulation :

A Leysse, un réaménagement complet du carrefour rue de la Guillotière / route de la Bâthie et des Corniolles sera programmé pour sécuriser et améliorer le confort de déplacements.

Fluidifier la liaison entre le Centre-Bourg et Leysse est une réflexion qui doit s'inscrire dans le cadre d'une étude globale sur le Plan de Déplacement de façon à en vérifier la pertinence. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien terrain « Vivet » car une réserve foncière est déjà faite sur cet emplacement pour un aménagement économique.

Le croisement au niveau de la chapelle de la Lorette ne représente pas une zone accidentogène. Le passage des bus, qui relève d'une compétence de Grand Chambéry, est régulé par des feux pour faciliter le croisement. La configuration des lieux invite néanmoins à ralentir.



Cadre de vie / environnement :



Les déchets dans l'espace public sont la conséquence du manque de civisme des usagers. Les services techniques y remédient en enlevant les encombrants mais ils n'ont pas vocation à se substituer au service de ramassage des déchets (compétence Grand Chambéry). Il revient à chacun de respecter les règles en termes de gestion des déchets.

Les bacs à fleurs de la place de Leysse sont désormais agrémentés de végétaux. Par ailleurs, des illuminations sont prévues pour les fêtes de fin d'année et une soirée de Noël animera la place comme tous les ans.

Parc à chiens : Les services techniques ont réparé la clôture du parc à chiens de la Plaine des Sports. Des totems avec le règlement et un distributeur de sacs pour les déjections canines complètent l'équipement. Le remplacement des portillons est en projet.



3. LA CLUSAZ, MONTERMINOD



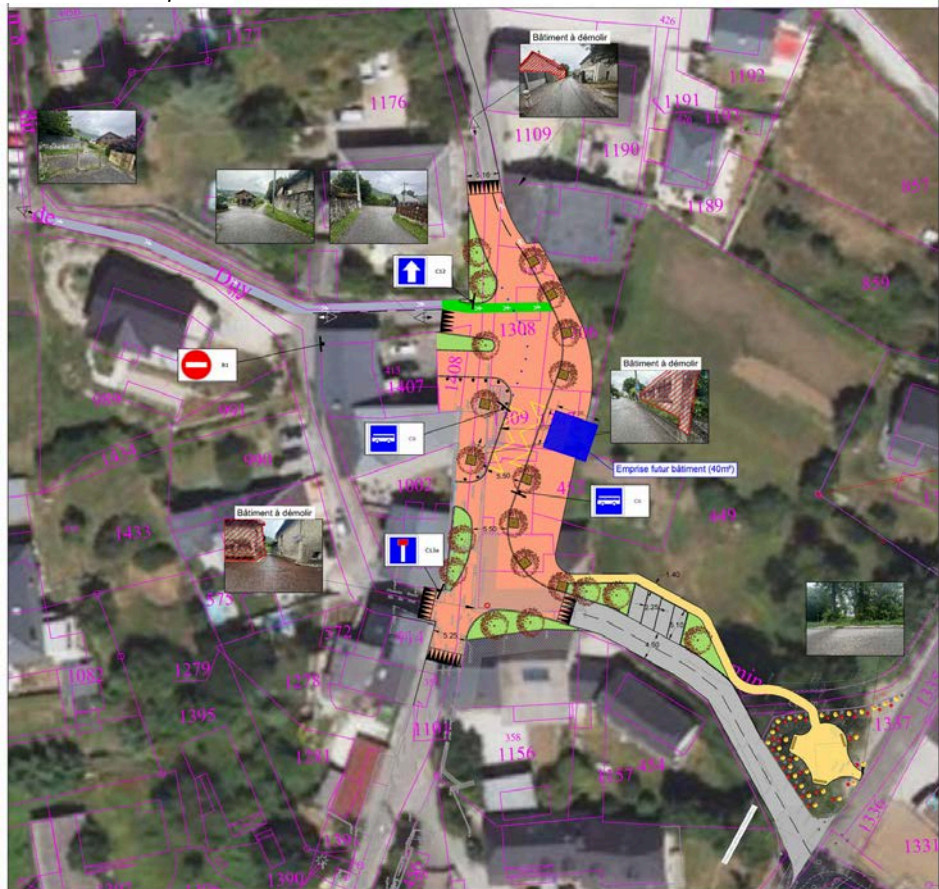
A la Clusaz, comment sécuriser la traversée et conserver l'« esprit village » ?

Atelier citoyen du 13.05.2025

Les élus ont proposé aux habitants de s'exprimer sur une étude de capacité, destinée à sécuriser les déplacements tout en créant une place de village pour animer et fédérer le quartier.

La démolition ou non-démolition d'un bâtiment caractéristique du quartier (atelier Borney) a été portée à la réflexion : conservation ? démolition ? adaptation ? Plusieurs possibilités d'aménagements ont été mises sur la table. Une étude de faisabilité est en cours. Les arbres existants seront conservés sur la nouvelle placette si leur état sanitaire le permet. Pour rappel, la végétalisation des secteurs urbains progresse chaque année.

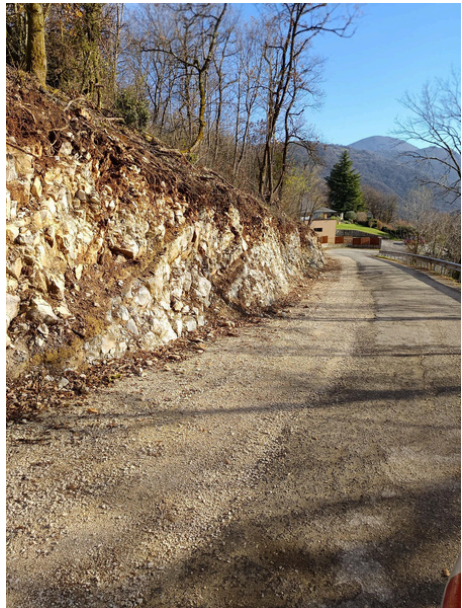
Etude de capacité sur la traverse du hameau de la Clusaz



Atelier Borney





Route de Vérel



Elargissement route de Monterminod

A Monterminod, le projet d'installation d'un cheminement piéton a été exposé. Des travaux d'élargissement de la route ont, depuis, été réalisés afin d'assurer un meilleur partage de la chaussée pour sécuriser les piétons tout en facilitant le croisement des véhicules. Un complément de petits travaux annexes sera apporté.

Il revient aux automobilistes de veiller à maîtriser leur vitesse et à respecter les priorités.

 **La Clusaz : Echanges élus / citoyens**
 **Urbanisme**

Le projet immobilier « GSI » à la Clusaz a évolué. Le nouveau permis d'aménager a été délivré et est conforme au PLUI HD.

Une réflexion doit être menée pour préserver le secteur de Chesses et des Contours de l'artificialisation des sols : La discussion va s'ouvrir à partir de 2030 dans le cas d'une révision du PLUI HD. La vallée du Nant Petchi a été volontairement neutralisée.

 **Déplacements / circulation**

Le sujet du sens de circulation dans le hameau de la Clusaz a déjà fait couler beaucoup d'encre. La commune a entamé une réflexion, défini des sens montant et descendant, réservé des assiettes foncières pour installer la déviation... mais ce sont les habitants eux-mêmes qui définiront le sens de circulation.

Cheminement piéton route de St Saturnin : Les services techniques mettent en place des bandes rugueuses sur le petit pont en bois afin qu'il soit moins glissant.

Les transports en commun route de Vérel ont évolué. Le délégataire de service public a changé. « Flexi », service de transport à la demande (TAD) est en place. <https://synchro.grandchambery.fr/flexi-transport-demande/> Il relève d'une compétence de Grand Chambéry.



Monterminod : Echanges élus / citoyens



Déplacements / circulation

Le Département a engagé des études pour améliorer le confort de circulation au niveau du tunnel de Plamaz route de la Féclaz qu'il est question d'élargir. Ces travaux visent à faciliter les déplacements à vélo dans le sens montant, le croisement des bus et le passage des poids lourds. Les études menées par le Département seront rendues début 2026. Une information sera faite.

Mise en place d'une limitation à « 30 km/h » dans le hameau de Monterminod.

Une demande a été réalisée auprès du Département afin d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour en bas de la route de Monterminod.



Urbanisme / cadre de vie :

Un projet d'aménagement touristique du château de Monterminod a été déposé auprès des services de l'urbanisme.

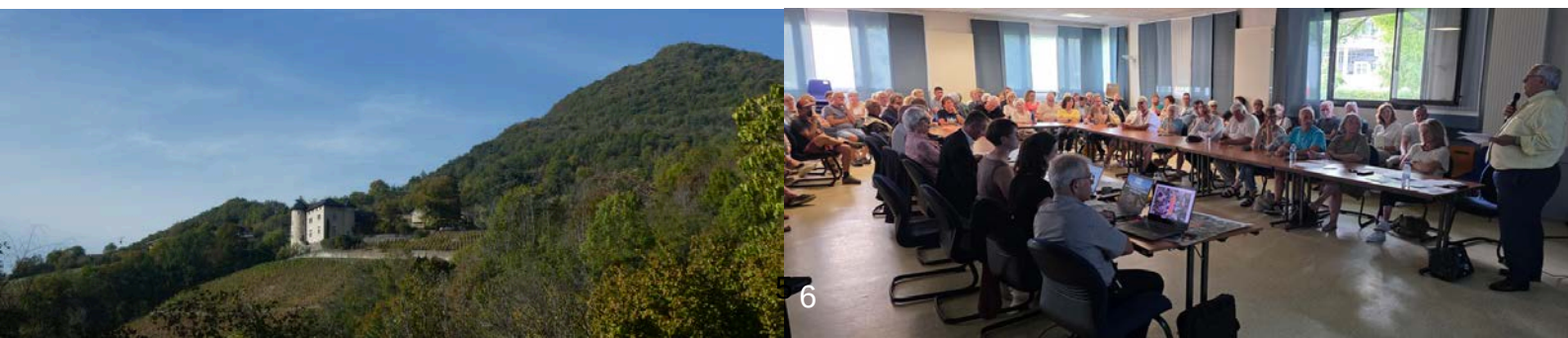
Dans le cadre de la modification n°5 du PLUI HD, une étude est menée par les propriétaires du Château de Monterminod afin de valoriser ce site par une activité d'oenotourisme. Une attention particulière est portée au maintien de la quiétude du château et de son environnement.

Compte tenu du gabarit et de la structure de la chaussée non adaptée à des trafics lourds, l'accès au site ne sera pas autorisé aux autocars et aux poids lourds au-delà de 12 tonnes. Seuls les véhicules légers et les engins de secours, ainsi que les visiteurs à pied ou à vélo, pourront y accéder, conformément à la vocation touristique du projet.


Un parking de 15 places maximum sera aménagé pour les visiteurs et les gestionnaires du site.

Le trafic restera ainsi lié aux évènements, limité et ponctuel.

Les propriétaires du château devront déposer un Permis de Construire. Le service instructeur de Grand Chambéry devra veiller à la conformité du projet.



4. CENTRE-BOURG, PLAINE

 **Thème 1 : Réflexion pour faire re-vivre la place des Tournelles dans l'optique de ré-insuffler une dynamique de proximité à un espace clé de la vie de quartier.**

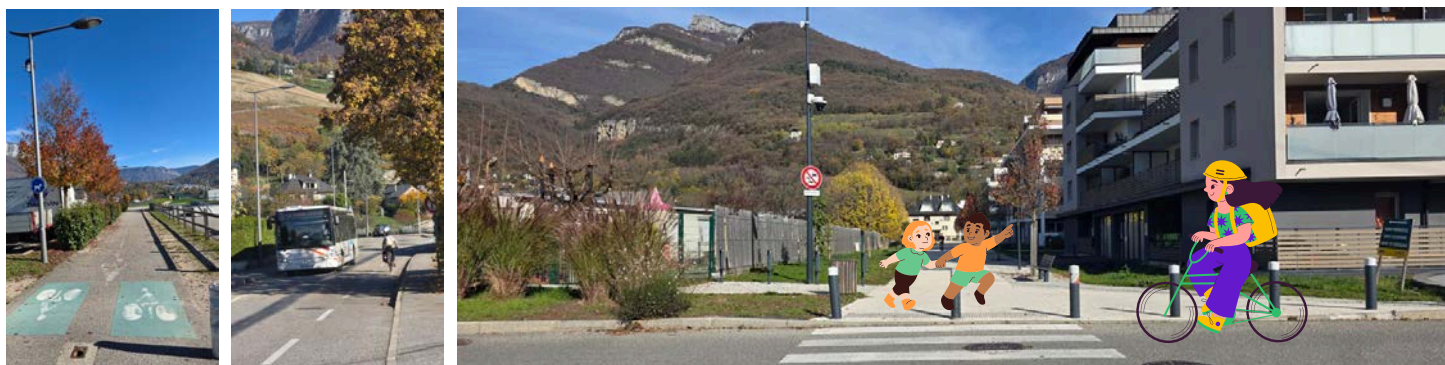
Atelier citoyen du 26.09.2025



Idées citoyennes pour améliorer la Place des Tournelles : Adapter la place aux déplacements cyclistes, installer un parcours cyclable à l'image du « square du Paradis » à Chambéry, mettre des ombrières pour apporter de la fraîcheur, animer avec des commerçants, des événements, faire appel à un fauconnier pour faire partir les pigeons...

Depuis l'atelier citoyen, la commune a pris en charge le nettoyage et a amélioré le confort des bancs par l'installation de dossiers et l'entretien des espaces verts (jardinières et taille des haies). A plus long terme, des aménagements plus complets pourront être réalisés en concertation avec les habitants et les syndicats des copropriétés. Par exemple, l'ensemble des sols pourra être repris, avec création d'un tapis de jeux intégré pour les enfants.

Thème 2 : Le développement des mobilités douces au Centre Bourg en lien avec Grand Chambéry.



Les réalisations :

- ▶ Apaiser la circulation rue de la Perrodière par la réalisation de plateaux surélevés, marquage au sol, feu récompense, installation d'un trottoir.
- ▶ Réalisation d'une liaison douce entre le Centre-Bourg et la future Halle Sportive
- ▶ Réalisation en cours d'un trottoir rue du Granier / Rue de Bolliet
- ▶ Route de Plaimpalais : Réalisation à venir d'un itinéraire cyclable par Grand Chambéry sur demande de la mairie.
- ▶ Mise en place d'une communication en direction des usagers pour sensibiliser au partage de l'espace entre les différents modes de déplacements (voitures, vélos, piétons...).

 **Centre-Bourg / Plaine : Echanges élus / citoyens**

Déplacements / circulation :

Plan de circulation :

De grands travaux tels que la requalification du Carrefour de la Trousse et les travaux de la RD 1006 rebattent les cartes du plan de circulation. D'autres chantiers sont à venir sur l'axe de l'avenue de Chambéry. La visibilité sur la fluidité du trafic sera meilleure une fois ces aménagements terminés. De nouveaux comptages pourront être réalisés. L'étude pourra alors être actualisée et retravaillée en concertation avec les habitants, pour améliorer les déplacements.

Route de la Bémaz, les places de stationnements devant les conteneurs de la résidence *l'Albanne* vont faire l'objet d'un nouveau traçage.

Passage piétons du giratoire place des Tournelles : Le service Espaces Verts est informé des coupes réglementaires concernant la taille des haies afin de ne pas masquer la visibilité.

Liaison Monterminod / Centre-Bourg :

L'emprise foncière ne permet pas de réaliser un trottoir chemin de la Perrotine. Une réflexion est engagée pour essayer de trouver une solution.

Cadre de vie / environnement :

Moustique Tigre :

Le traitement pour démoustication est très règlementé et ne peut plus être réalisé comme autrefois. Des précautions sont à prendre, par exemple, ne pas laisser de l'eau stagnante dans son jardin ou sur son balcon. Les services techniques ont été formés pour traiter les voiries et grilles d'eaux pluviales. Des réunions publiques informent sur les bonnes conduites à tenir pour éviter sa présence et il est aussi possible de faire de la prévention en s'engageant comme Ambassadeurs citoyens Moustique Tigre.

Rue du Margeriez, la commune n'est pas compétente à ce niveau d'intervention sanitaire (dératisation). Il faut contacter l'agglomération de Grand Chambéry,

Nuisances sonores de la part du restaurant « Italaria » le mercredi soir. La commune a contacté les propriétaires (courrier + visite sur place). Le restaurant a modifié sa programmation et diminué le volume.

Eclairage public :

La décision a été prise de prolonger la durée de l'éclairage. Il est dorénavant éteint de 23h à 06h au lieu 22h – 5h30.

Abri bus : Grand Chambéry détient cette compétence. La commune leur fait remonter les besoins.

Quels sont les professionnels de santé qui exerceront dans le futur Pôle Santé ?

Le Pôle Santé se destine à accueillir des médecins généralistes, des infirmiers de la commune ainsi que d'autres praticiens (dentiste, orthophoniste...). Quatorze cabinets sont prévus. La commune souhaite augmenter l'offre de soins mais encore faut-il trouver des professionnels de santé.

Conclusion :

Intéresser les habitants aux projets et aux réalisations locales, les informer, les faire participer sont des leviers essentiels pour faire vivre la démocratie locale. Plusieurs formules ont été proposées : réunion publique annuelle avec tables rondes thématiques participatives (2021 et 2023) et réunion publique par quartier (2024 et 2025).

La formule de réunion publique par "quartier" a été retenue cette année afin de privilégier la proximité citoyenne et de resserrer le dialogue sur les projets et questions propres à chaque quartier. Ce format a été très apprécié tant par les citoyens participants que par les élus. La nouveauté cette année portait sur la constitution de groupes de travail réunis en atelier citoyen en amont de chaque réunion, afin de réfléchir en cercle plus restreint, à des projets d'aménagement spécifique. Le fruit de la réflexion collective a ensuite été restitué en réunion de quartier.

Les limites qui ont pu émerger du bilan 2025 concernent d'une part la représentation citoyenne. L'objectif futur serait qu'un panel plus large de citoyens soit représenté lors de ces rendez-vous annuels. D'autre part, le quartier identifié comme "Centre Bourg - Plaine" gagnerait à être repensé soit pour cibler davantage certains secteurs en le subdivisant, soit en proposant une thématique de travail pour concentrer les échanges sur un sujet en particulier.

Contact :

MAIRIE DE SAINT ALBAN-LEYSSE

120 avenue de la mairie

73 230 Saint Alban-Leyse

04 79 33 13 57

mairie@santalbanleysse.fr

Retrouvez le reportage de Savoie News sur les réunions de quartier 2025 :



**SAVOIE
NEWS**